

## Règlement du Programme de Fidélité Boucherie-Charcuterie Stuby SA

### 1. Objet du Programme

Le programme de fidélité de la Boucherie-Charcuterie Stuby SA est conçu pour remercier nos clients de leur fidélité en leur offrant des avantages exclusifs.

---

### 2. Adhésion au Programme

- L'adhésion est **gratuite** et ouverte à tous les clients majeurs.
  - Une seule adhésion par client est autorisée.
  - L'inscription au programme implique l'acceptation complète des présentes conditions générales.
- 

### 3. Accumulation des Points

- Les clients reçoivent **1 point fidélité** pour chaque tranche de **20 CHF d'achat** effectuée en magasin.
  - Les points sont calculés sur le montant total après application de remises ou promotions.
  - Les points sont enregistrés automatiquement sur le compte client.
  - Les points n'ont aucune valeur monétaire et ne peuvent être ni échangés ni transférés.
- 

### 4. Récompenses

- Dès que le client atteint **20 points fidélité**, il reçoit un **bon d'achat de 20 CHF**.
  - Le bon est utilisable en magasin pour un prochain achat.
  - Le bon n'est ni échangeable contre des espèces ni fractionnable.
  - Le bon est valable pour une durée de **6 mois** à compter de sa date d'émission.
- 

### 5. Utilisation et Gestion des Points

- Les points fidélité sont strictement personnels et ne peuvent être transférés à une autre personne ou compte.
  - En cas de désactivation du programme ou de fraude avérée, les points accumulés peuvent être annulés sans préavis.
  - Les points non utilisés dans un délai de **12 mois** après leur acquisition seront automatiquement annulés.
- 

### 6. Absence de Recours

- Aucun recours juridique, administratif ou financier ne sera accepté concernant l'utilisation ou l'interprétation des présentes conditions.
- 

### 7. Modification ou Suppression du Programme

- La Boucherie-Charcuterie Stuby SA se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au programme à tout moment, avec un préavis d'un mois communiqué via affichage en magasin ou par tout autre moyen approprié.
  - En cas d'arrêt du programme, les bons déjà émis resteront valables jusqu'à leur expiration, mais les points accumulés non convertis seront perdus.
- 

### 8. Données Personnelles

- Les informations personnelles des clients collectées dans le cadre de ce programme sont strictement confidentielles et utilisées pour sa gestion et la publicité.
- Conformément à la législation en vigueur, les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de leurs données sur simple demande écrite.